

L'an deux mille vingt-trois, le 27 du mois de février à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 21 février 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Françoise BERISSET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Huguette LENOIR ayant donné procuration à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Cihan KARA ayant donné procuration à Madame Laïla MERJOUÏ, Saïd SAIDANI ayant donné procuration à Monsieur Michaël DAVID, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné procuration à Madame Florence DAMET.

Objet | Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : demande de subvention pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le centre aqualudique

Dans un souci de sobriété énergétique et consciente de l'intérêt de promouvoir les énergies renouvelables, la ville a pris la décision d'installer des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment du complexe aqualudique du Loret.

Cette installation sera l'occasion d'optimiser la toiture du bâtiment, dans une optique de développement durable.

Le coût de ces travaux est estimé à 440 055 €. La ville a la possibilité de solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). En effet, la DSIL prévoit de soutenir le développement écologique des territoires et les énergies renouvelables.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Poste de dépense	Coût HT	Partenaire	Montant
Installation panneaux photovoltaïques : fourniture et pose	440 055 €	Etat - DSIL	154 019 €
		Ville de Cenon	286 036 €
Total	440 055 €	Total	440 055€

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la possibilité de pouvoir solliciter une subvention au titre de la DSIL ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023 DELIBERATION N° 2023-34

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

34 voix pour

0 abstention

0 voix contre

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 pour un montant de 154 019 €, soit 35% du coût hors taxes du projet et à signer tous les documents s'y référant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON

Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20230227-2023-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2023

Publication : 02/03/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.